



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ADEME

Question écrite n° 5280

## Texte de la question

M. Jean-Louis Bianco attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les crédits alloués à l'ADEME dans le cadre du projet de loi de finances pour 2003. En effet, à la lecture du budget pour 2003, il a constaté une baisse très inquiétante des crédits de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il est prévu que l'ensemble de son budget passe de 480 millions d'euros à 315 millions d'euros, représentant ainsi une baisse de 34,5%. Cette chute brutale est d'autant plus grave que les communes et les départements doivent maintenant mettre en oeuvre les plans départementaux des déchets et des ordures ménagères. Or, force est de constater que même si en 2002 les crédits de l'ADEME avaient été augmentés, ils se sont révélés insuffisants. Je vous avais signalé cet état de fait ainsi qu'au précédent gouvernement. Cette baisse du budget n'est-elle pas en contradiction avec le discours fort prononcé par le Président de la République au sommet de Johannesburg le 2 septembre dernier : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. » Il lui demande s'il est possible de faire en sorte que l'ADEME ait les moyens nécessaires pour une véritable politique de traitement des déchets, faute de quoi la facture serait encore aggravée pour les contribuables à travers la taxe d'ordures ménagères ou la redevance.

## Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant le montant des dotations budgétaires prévues pour l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans le cadre de la loi de finances pour 2003. Le montant de ces dotations a été déterminé en prenant en considération les reports de crédits prévisibles, au terme de l'exercice 2002, tant au sein de l'établissement que dans les lignes budgétaires du ministère de l'écologie et du développement durable. Compte tenu de l'importance significative de ces reports, l'ADEME devrait rester en mesure l'an prochain, d'une part, de répondre aux demandes d'aides dans le secteur des déchets qui lui ont été présentées avant l'échéance légale du 30 juin 2002 et d'autre part, de poursuivre de manière satisfaisante, tant dans le domaine de la maîtrise de l'énergie que dans celui de l'environnement (déchets - sols pollués - bruit - pollution atmosphérique) les programmes d'actions prioritaires qui lui ont été assignés par ses ministères de tutelle, notamment dans le cadre du contrat de plan pluriannuel que l'agence a conclu en 2001 avec l'Etat. En matière de déchets, l'échéance du 1er juillet 2002 était connue depuis longtemps comme devant constituer la fin d'une étape de modernisation du système des déchets. Il était important de faire en sorte qu'une différence soit établie à cette date entre les acteurs qui avaient réalisé des efforts et les autres. C'est la raison pour laquelle une réorientation en profondeur du régime d'aide de l'ADEME en matière de déchets a été décidée. Il est cependant rappelé que tous les dossiers déposés avant le 30 juin 2002 sont susceptibles de bénéficier d'un soutien de l'ADEME selon les anciennes modalités. Un fort afflux de dossiers a été d'ailleurs constaté, laissant supposer que la plupart des acteurs ont anticipé leur demande. L'essentiel de l'année 2003 sera ainsi consacré à l'instruction de tels dossiers. Dans le courant de l'année 2003, de nouvelles interventions de l'ADEME pour les années à venir seront préparées. Nonobstant le contexte budgétaire qui s'impose aujourd'hui à l'ensemble des opérateurs

publics, l'ADEME va continuer à tenir un rôle essentiel dans la mise en oeuvre, par les pouvoirs publics, des orientations définies par le Président de la République dans le domaine fondamental que constitue le développement durable.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Bianco](#)

**Circonscription :** Alpes-de-Haute-Provence (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5280

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 2002, page 3806

**Réponse publiée le :** 31 mars 2003, page 2468